

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 juillet 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 23 et 24 juillet 2020

2020 DASES 162 Prime de mobilisation aux personnels des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) prestataires parisiens intervenus pendant la crise sanitaire auprès des personnes dépendantes

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L-2511-2 ;

Vu le projet de délibération en date du 17 juillet 2020 par lequel Madame la Maire de Paris propose de financer l'attribution d'une prime de mobilisation aux personnels des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) prestataires parisiens intervenus pendant la crise sanitaire auprès des personnes dépendantes ,

Sur le rapport présenté par Madame Véronique LEVIEUX, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1: Une prime de mobilisation est attribuée aux personnels des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) prestataires parisiens autorisés intervenus pendant la crise sanitaire auprès des personnes dépendantes pour un montant total maximum de 3 340 000 €.

Article 2 : La dépense correspondante sera inscrite au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2020, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO